

« Parent 1, parent 2 » : vie et mort d'une idée controversée

Il y a des débats qu'il vaut mieux clore au plus vite sous peine d'embrasement politique. C'est ce qu'a tenté de faire le ministre de l'éducation lundi 18 février, à la veille du vote solennel du projet de « loi Blanquer » à l'Assemblée, en s'engageant, sur France Info, à réécrire l'amendement consacrant l'homoparentalité dans les formulaires scolaires. Adopté contre l'avis du gouvernement le 12 février, cet amendement déposé par Valérie Petit, députée de la majorité, entend remplacer sur les documents administratifs (fiches d'état civil, autorisation de sortie, etc.) les mentions « père et mère » par « parent 1 et parent 2 ». « Des familles se trouvent confrontées à des cases figées [et] à des modèles sociaux et familiaux un peu dépassés », a plaidé dans l'Hémicycle la députée LRM Jennifer De Temmerman.

Mais ce projet a réussi à concentrer les critiques venues de tous les bords. Droite et extrême droite sont montées au créneau, de même que La Manif pour tous qui a dénoncé un texte « absolument déshumanisant ». L'Association des familles homoparentales a, elle, expliqué craindre « une hiérarchie parentale ». « Qui est le parent numéro 1 et qui est le parent numéro 2 ? », s'est interrogé Alexandre Urwicz, son président.

CET AMENDEMENT DE LA « LOI BLANQUER » A CONCENTRÉ LES CRITIQUES DE TOUT BORD

« Je ne pense pas que les mentions "père" et "mère" doivent disparaître, a donc fait savoir M. Blanquer lundi. Il y a plusieurs formules qui permettent d'avoir père et mère tout en permettant à chaque structure familiale d'être respectée. » La formulation qui se dessine consisterait à inscrire « père/mère », à deux reprises, pour laisser aux parents la possibilité de

raier la mention inutile. C'est ce qu'a laissé entendre la députée LRM Anne-Christine Lang, corapporteuse du projet de loi, en s'engageant à proposer une formulation qui « ne blesse personne » lors de l'examen en seconde lecture à l'Assemblée.

Reste une question : une évolution de ce type relève-t-elle de la loi ? « Non », répond-on dans les rangs des syndicats d'enseignants, en regrettant qu'une partie des débats à l'Assemblée se soit focalisée sur des « sujets idéologiquement marqués » – de l'homoparentalité à *La Marseillaise* en passant par le drapeau français. Claire Krepper, du SE-UNSA, rappelle, en outre, que les formulaires administratifs à l'école utilisent « depuis des années » la terminologie « représentant légal » pour tenir compte de toutes les situations familiales... ■

MATTEA BATTAGLIA
ET VIOLAINE MORIN